



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Votation cantonale du 18 mai : favorable aux énergies indigènes et renouvelables, la Ville de Neuchâtel soutient le contre-projet

La Ville se positionne en faveur de l'éolien

La Ville de Neuchâtel est favorable à l'éolien. Dans le cadre de la votation cantonale du 18 mai prochain, elle soutient le contre-projet du Grand Conseil – appuyé par le Conseil d'Etat – qui propose d'inscrire dans la Constitution les éléments-clé de la politique énergétique et de protection des sites. Les Autorités de la Ville rappellent que Neuchâtel s'est vue décerner à plusieurs reprises le label Cité de l'énergie; elle a également reçu à deux reprises le *European Energy Award Gold*; elle a enfin signé la Convention des Maires, s'engageant ainsi à tout mettre en œuvre pour réduire de 20% la consommation d'énergie ainsi que les émissions de CO₂ d'ici à 2020.

En sus du Conseil d'Etat, mais aussi de plusieurs communes, dont Val-de-Ruz et Val-de-Travers, la Ville de Neuchâtel soutient les énergies indigènes et renouvelables. En d'autres termes, elle s'oppose à l'initiative « Avenir des Crêtes: au peuple de décider ». S'il est indéniable que les turbines éoliennes qu'il est envisagé de construire dans la région seront visibles – cinq sites sont retenus, pouvant accueillir au maximum 59 éoliennes –, elle estime en revanche que la production escomptée est loin d'être négligeable.

Considérant à titre d'exemple l'hydraulique, autre énergie renouvelable, la Ville remarque que le lac d'accumulation de la Grande Dixence en Valais – qui s'étend sur plus de 400 hectares – produit 1800 GWh par année. Cette production représente près de deux fois la consommation du canton de Neuchâtel. On peut dès lors en déduire que chaque m² de lac d'accumulation produit quelque 450kWh par année.

En comparaison, chaque m² balayé par les pales d'une éolienne érigée sur les hauteurs neuchâteloises produira 600 kWh par année. Couplée à l'énergie solaire photovoltaïque – qui semble remporter les faveurs des anti-éoliens malgré sa disponibilité quasi exclusive en période estivale –, l'énergie éolienne, nettement plus abondante en hiver, permet de constituer un duo complémentaire bienvenu. De plus, une éolienne peut, le cas échéant, être facilement démontée sans dégâts pour l'environnement.

La Ville de Neuchâtel est convaincue que le recours à diverses énergies renouvelables, assorti à des mesures d'économie, permettra d'amorcer le virage énergétique souhaité par notre société.